

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL538

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 14

À l'alinéa 5, après le mot :

« criminelle »,

insérer le mot :

« incompressibles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de rendre extrêmement dissuasif toutes velléités de faciliter ou de tenter de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger.